



Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°45-17122025

OBJET : Avenant aux conventions ADMR de Cossé le Vivien et aux AFR de Cossé le Vivien et Astillé

M. Philippe GUIARD, Vice-président, expose au conseil d'administration,

Considérant que dans le cadre de la création du GIP « Cuisine centrale de Cossé le Vivien », les repas des ALSH et du Portage aujourd'hui facturés aux AFR de Cossé le Vivien, d'Astillé/Courbeville et à l'ADMR de Cossé le Vivien seront facturés au CIAS du Pays de Craon à compter du 01 janvier 2026.

Il est alors nécessaire de revoir le contour des prestations fournies aux structures AFR et ADMR. Ainsi, le CIAS procédera à la refacturation correspondante aux repas pour les associations sus nommées. Un avenant à la convention pluri-annuelle devra donc intégrer les modalités de cette refacturation.

Monsieur LANGOUET sort de la salle lors de ce vote.

Explications données, le conseil d'administration, après délibération, après délibération 16 pour,

VALIDE la prise en charge financière des repas des Associations Familles Rurales de Cossé le Vivien, d'Astillé/Courbeville destinés aux enfants des ALSH et à l'ADMR de Cossé le Vivien destinés aux bénéficiaires du portage de repas

DÉCIDE de refacturer les repas aux associations Familles Rurales de Cossé le Vivien et d'Astillé/Courbeville ainsi que l'ADMR de Cossé le Vivien à compter du 01 janvier 2026

AUTORISE M. le Président ou Vice-président à signer tout document relatif à ce dossier

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 décembre 2025



Philippe GUIARD
Vice-président



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe